



DECISION DU MAIRE N°26/2022

Objet : Fixation du tarif pour le Sport Bus « Coupe du monde de biathlon mass start », le dimanche 18 décembre 2022 à 12h10 et 14h15.

Le Maire de la Ville de THOIRY,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 Novembre 2021 portant délégations d'attributions à Madame le Maire l'autorisant à fixer les tarifs de l'ensemble des événements à caractère culturel et sportif,

CONSIDERANT que la Commune a réservé 20 billets au tarif groupe soit, à 23,00€ TTC le billet en zone piste pour le mass start, ainsi que 30 billets au tarif groupe en tribune pour le mass start, soit à 62,00€ TTC le billet,

CONSIDERANT que la Commune propose à ses habitants une offre de transport collectif depuis Thoiry pour aller voir la coupe du monde de biathlon mass start au Grand-Bornand ; le tarif du bus aller-retour étant fixé à 2 euros par place,

CONSIDERANT qu'une régie de recettes a été créée par arrêté du Maire pour encaisser les participations des usagers aux événements culturels et sportifs organisés par la commune et dont le montant de la participation est fixé par décision du Maire pour chaque événement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de déterminer le tarif de participation des usagers à cet événement sportif,

DÉCIDE

- **DE FIXER** à 25 euros le tarif par usager pour l'ensemble de la sortie en zone piste pour le mass start, soit 23,00 € TTC le billet et 2,00 € TTC le transport aller-retour en bus depuis Thoiry ; et à 64,00 euros le tarif par usager pour l'ensemble de la sortie en tribune pour le mass start, soit 62,00 € TTC le billet et 2,00 € TTC le transport aller-retour en bus depuis Thoiry.

CHARGE Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire, Chef du Centre des Finances Publiques de Oyonnax, pour chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision,

RAPPELLE que le Conseil Municipal de la ville de Thoiry sera informé de cette décision lors de sa prochaine réunion.

Fait à THOIRY, le 23 septembre 2022

Le Maire,
Muriel BÉNIER

pour le maire empêché

le 1^{er} adjoint

P. LAPRANDE

